



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESTOS
SÉANCE DU 8 AVRIL 2026**

Conseil Municipal du 8 avril 2026	L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le seize mars 2026 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Estos, sur la convocation de Monsieur SANSAMAT Philippe, Maire d'Estos, affichée le deux avril 2026 et transmise par voie électronique deux avril 2026, et sous la présidence de ce dernier.
Convocation du 2 avril 2026	PRÉSENTS : AMONDARAIN Ana, AYZE Thomas, BONNE Christian, CLAVERIE Elise, COIGDARRIPPE Françoise, FROUSTEY Nathalie, GOMEZ Manuel, LAHARGUE Véronique, POUY Frédéric, SANSAMAT Philippe.
Nombre de conseillers En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11	ABSENTS : ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR/PROCURATION : BENOIST Olivier a donné procuration à FROUSTEY Nathalie.
	SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BONNE Christian.

La séance débute à 20h30.

1. Compte Financier Unique 2025
2. Affectation des résultats 2025
3. État récapitulatif annuel des indemnités de fonction des élus pour l'année 2025
4. Communes Forestières de Nouvelle Aquitaine
5. Coupe de Bois 2026
6. La PASSEM 2026
7. Questions diverses

0-APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026

Si besoin : Toutefois, les observations suivantes sont formulées par M..... :

1- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

DÉLIBERATION N°08042026-01 : CFU 2025

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	272 189,80
		Réalisé :	123 402,11
		Reste à réaliser :	111 135,20
Recettes	:	Prévu :	272 189,80
		Réalisé :	141 869,32
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	424 448,79
		Réalisé :	233 181,90
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	424 448,79
		Réalisé :	450 661,97
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	18 467,21
Fonctionnement :	217 480,07
Résultat global :	235 947,28

Pour l'approbation du compte financier unique (CFU), le conseil municipal est placé sous la présidence de Monsieur Christian BONNE.

Il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, ayant invité Monsieur le Maire, Philippe SANSAMAT, à se retirer de la salle du Conseil Municipal, a voté sous la présidence de Monsieur le premier adjoint, Christian BONNE, après en avoir délibéré, à l'unanimité ou par X voix pour, X voix contres et X abstentions, le vote se déroule au scrutin ordinaire.

VOTE le compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

2- AFFECTATIONS DES RESULTATS 2025

DÉLIBÉRATION N°08042026-02 : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'affectation des résultats après avoir approuvé le compte administratif établi à la clôture de l'exercice.

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		64 647,78
- un excédent reporté de :		152 832,29
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		217 480,07
- un excédent d'investissement de :		18 467,21
- un déficit des restes à réaliser de :		111 135,20
Soit un besoin de financement de :		92 667,99
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT		217 480,07
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		92 667,99
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		124 812,08
<hr/>		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT		18 467,21

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
A la demande du tiers des membres, le vote se déroule au scrutin ordinaire.**

VOTE l'affectation des résultats 2025 pour le budget comme détaillé ci-dessus.

3 – ETAT RÉCAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ELUS POUR L'ANNÉE 2025

DÉLIBÉRATION N°08042026-03 : ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS 2025

Monsieur le Maire rappelle qu'il doit être établi chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros et en brut, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en son sein et au sein de tout syndicat mixte ou au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale ou filiale d'une de ces sociétés (article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cet état est communiqué aux élus avant l'examen du budget.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
A la demande du tiers des membres, le vote se déroule au scrutin ordinaire,**

PREND ACTE de l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus pour l'année 2025, ci-après annexé.

4- COMMUNES FORESTIERES

DÉLIBERATION N°08042026-04 : ADHESION COMMUNES FORESTIERES

Monsieur le Maire présente la Fédération nationale des communes forestières et son réseau :

- Il fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;
- Il expose l'intérêt pour la Commune d'Estos d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

A la demande du tiers des membres, le vote se déroule au scrutin ordinaire,

DÉCIDE d'adhérer à l'association départementale des communes forestières et à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts.

S'ENGAGE à payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion

CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion

MANDATE Monsieur le Maire pour représenter la Commune auprès des instances (association départementale et Fédération nationale).

DÉLIBERATION N°08042026-05 : NOMINATION DE DÉLÉGUÉS A LA FÉDÉRATION DES COMMUNES FORESTIERES ET SON RÉSEAU

Le Maire explique que la Commune est membre des Communes Forestières et que les statuts de ce dernier prévoient qu'elle soit représentée au Conseil municipal par un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

En conséquence, il convient de procéder à la désignation correspondante.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de procéder à la désignation d'un délégué titulaire pour siéger au Conseil de la Fédération des Communes Forestières et son réseau.

Une seule candidature a été déposée pour le poste à pourvoir :

- Délégué titulaire : candidature de **M. AYZE Thomas**
- Délégué suppléant : candidature de **M. POUY Frédéric**

Le Maire donne lecture de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire».

En application de ces dispositions, est nommé délégué titulaire M. AYZE Thomas et délégué suppléant M. POUY Frédéric, pour représenter la Commune à la Fédération des Communes Forestières et son réseau.

5 – COUPE DE BOIS 2026

DÉLIBERATION N°08042026-06 : COUPE DE BOIS 2026

Monsieur le Maire explique que les lots de bois pour l'année 2026 ont été attribués le 31 janvier 2026

NOM - PRENOM	ADRESSE	N°LOT	PRIX TTC
BENQUET Stéphane	6 impasse des mésanges	2	90,00 €
BONNEFON Pierre	25 Cami du Junqua	10	95,00 €
CEDET Alain	12 rue des Jardins d'Estos	6	100,00 €
DAMANE Lydéric	12 rue du Port d'Estos	14	80,00 €
DUCHEMIN AURELIEN	8 rue de l'Arché	11	80,00 €
FREY YANN	18 rue de la Sablière	4&5	150,00 €
PEDEFLOUS XAVIER	31 Cami du Junqua	8	140,00 €
PEDEFLOUS XAVIER	31 Cami du Junqua	12	100,00 €
Total			835€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
A la demande du tiers des membres, le vote se déroule au scrutin ordinaire,**

VALIDE l'attribution des lots de bois.

CHARGE Monsieur le Maire d'émettre les titres pour recouvrer les sommes ci-dessus.

6- La PASSEM

DÉLIBÉRATION N°08042026-07 : LA PASSEM 2026

Lors de son édition 2026 la Passem va traverser Estos le 1^{er} mai entre 11h45 et 12h30. Il est possible de participer financièrement en achetant des kilomètres. Le prix d'achat d'un kilomètre est de 100€.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
A la demande du tiers des membres, le vote se déroule au scrutin ordinaire,**

ACCEPTE que la Commune achète un kilomètre pour la Passem d'une valeur de 100€.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 20032026-01 à 20032026-24.

7- QUESTIONS DIVERSES

PROJETS VOIRIE POUR 2026 :

Projet 1 : Réfection Chemin des Arboulets

Élargissement de la route, notamment au niveau du virage situé au-dessus du chemin menant aux ruches, afin de faciliter la circulation et d'améliorer l'évacuation des eaux de ruissèlement (déplacement d'un fossé).

Réfection en tri couche d'une partie des chemins du Cami du Junqua et du chemin des Arboulets. La zone visée par les travaux partira à hauteur de l'entrée de la maison Bayle-Lasserre jusqu'à la maison Rabier.

Projet 2 : Agrandissement du terrain de pétanque

Le club de pétanque "La Boule Estonienne" a adressé une demande à la mairie pour agrandir son terrain de jeu en empiétant jusqu'à 5 mètres sur la parcelle faisant office de terrain de football et en élargissant la limite jusqu'au muret de clôture situé entre la rue du Fronton et le terrain de foot. Un passage piétonnier d'au moins 1,40 m de largeur, longeant le mur côté terrain de football, devra toutefois être réservé.

Idée de futur projet : Aménagement d'un petit abri pour entreposer des livres devant la mairie, à la place de la boîte à livres a été proposé. Le conseil devra réfléchir à l'opportunité d'un tel projet.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PELOTARIS :

Le président du club Les Pélotaris du l'Abérou a transmis un courriel à la mairie afin de solliciter l'aménagement d'un point d'eau à proximité du fronton.

La commune va engager une réflexion pour améliorer et valoriser cet endroit en s'appuyant sur le point d'eau existant.

REFECTION MONUMENT AUX MORTS :

Une réfection du monument aux morts est prévue, incluant un nettoyage ainsi que la restauration des dorures manuscrites de la stèle. Une subvention a été sollicitée et accordée à cet effet. L'entreprise Lassalle a établi un devis et devrait intervenir prochainement.

ACHAT PANNEAUX DE BASKET :

Suite à la dégradation d'un panneau, il a été décidé d'acheter et de changer les 2 panneaux de basket situé sur l'aire de jeux du fronton.

POINT SUR LA BIBLIOTHÈQUE :

Mme Coïgdarrippe et Mme Lahargue présentent un point d'étape sur l'avancement de la gestion de la bibliothèque :

- Chaque ouvrage sera désormais accompagné d'une fiche descriptive mentionnant notamment le nom de l'auteur et le genre littéraire... (Ce travail est en cour de réalisation).
- Les deux conseillères vont prendre contact avec la médiathèque d'Oloron afin de renouveler le stock de livres proposé.

Les nouvelles dates d'ouverture seront communiquées prochainement.

POINT SUR LES ASSOCIATIONS :

6 Associations sont domiciliées sur Estos :

- Culture et Patrimoine
- Les Pélotaris du L'Abérou.
- Le comité des Fêtes
- Hart Poétique
- Pas Volats
- La Boule Estosienne

Associations domiciliées sur Oloron mais qui interviennent sur Estos:

- Les quilles de neuf
- l'EVS notre Dame convention.

Il est prévu qu'une "Journée des associations" le 7 juin 2026 soit couplée au vide grenier organisé par l'association Culture et Patrimoine.

Une réunion de préparation est prévue **le samedi 25 avril à 9h30.**

POINT SUR LE MARCHÉ DU MARDI SOIR :

Une réunion est prévue le mercredi 22 avril afin d'engager une réflexion sur la relance du marché des producteurs et des commerçants.

Une commission sera constituée pour mener cette démarche.

POINT SUR LES EVENEMENTS SUR LA COMMUNE :

Le conseil réfléchi à l'opportunité de créer une commission qui sera source de propositions pour les événements à organiser sur la commune.

POINT SUR L'INSTALLATION DES ORGANES DELIBERANTS:

M LOUSTAU maire de Goes est réélu président du syndicat d'assainissement du SIA de l'Escou.

L'élection du Président de la CCHB est programmée pour ce jeudi 9 mars à 18h30.

DEMANDE D'UN ADMINISTRATEUR (du 26 mars 2026)

Lors du scrutin municipal du 15 mars 2026, un bulletin de vote contenait des remarques évoquant des travaux réalisés dans la commune. Présenté sur un ton humoristique, ce texte semblait pointer du doigt son auteur présumé, lequel a contesté être à l'origine de ces écrits. La personne visée a tenu à préciser devant le conseil qu'elle n'était pas l'auteur du bulletin et a déclaré "ne pas cautionner ce type de procédés qui ne respectent pas nos institutions".

Liste des membres présents :

- SANSAMAT Philippe,
- BONNE Christian,
- AMONDARAIN Ana,
- GOMEZ Manuel,
- COÏGDARRIPPE Françoise,
- FROUSTEY Nathalie
- POUY Frédéric
- CLAVERIE Elise
- LAHARGUE Véronique
- AYZE Thomas François

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 22h37

Signature du Maire :



Signature du secrétaire de séance :